

Les sports



L'équipe «B» des Bruins tient tête au Canadien (C1)

La p'tite vie



Il y a de la relève pour môman! (D1)

Baldwin Mills

Une étude favorable au maintien de la pisciculture (B1)

MAGOG ET SA RÉGION



Presque aveugle, il roule 4000 km par année (B2)

Météo / A2

VARIABLE



16

6h28

18h53



20 sept 27 sept 04 oct 12 oct

Chrétien plaidera pour l'amiante

Nelson FECTEAU

Thetford Mines

Le premier ministre Jean Chrétien a indiqué hier à la reprise des travaux parlementaires qu'il comptait joindre sa voix aux protestations contre le bannissement de l'amiante en France en s'engageant à intervenir personnellement auprès du président français Jacques Chirac.

«Lorsque j'aurai l'occasion de rencontrer à nouveau le président Chirac, je lui ferai part de nos préoccupations. Je serai en mesure de l'assurer que nous faisons ici au Canada et dans bien d'autres pays une utilisation tout à fait sécuritaire des produits de l'amiante...Il ne devrait pas bannir ce produit en ce moment et en aucune autre circonstance parce que la preuve est faite qu'on peut, dans certaines circonstances, s'en servir de façon adéquate et très sécuritaire», a déclaré M. Chrétien à la Chambre des communes.

Il répondait à une intervention du député bloquiste de Frontenac, Jean-Guy Chrétien, qui l'a questionné sur ce sujet hier.

«Lors de sa prochaine visite en France, où il doit rencontrer le président Chirac pour faire suite au sommet du G-7, le premier ministre s'engage-t-il à intervenir personnellement et directement auprès des autorités françaises afin que la France revise ses positions», avait alors demandé le député.

Le premier ministre a souligné que le ministère des Affaires étrangères avait déjà fait des représentations auprès du gouvernement français.

Cet engagement de Jean Chrétien survient après une engagement semblable du premier ministre québécois, Lucien Bouchard, de faire pression sur Paris et la mise en place par Québec d'un plan d'action pour éviter l'application en janvier prochain de la décision de bannir l'amiante.

Même s'il souhaitait plus de fermeté du gouvernement fédéral, le bloquiste Jean-Guy Chrétien s'est réjoui de l'intérêt porté par le premier ministre au dossier de l'amiante, qui revêt une importance capitale pour l'économie des régions d'Asbestos et de Thetford Mines. Le bannissement français pourrait avoir un effet d'entraînement dans plusieurs autres pays.

Le président du syndicat des Métallus, section locale 7649, André Brochu, était aussi relativement satisfait d'après la déclaration de M. Chrétien.

«Je suis content qu'il le dise. Mais il faudra que le gouvernement fédéral s'implique plus que ça. Monétairement, qu'est ce qu'il mettra dans le dossier? Sur ce point, je trouve que le gouvernement fédéral est trop réservé, trop timide sur les moyens et les outils qu'il nous donne», a-t-il dit.

Les criminels de la route sur la sellette

Norman DELISLE

Québec (PC)

À au moins quatre Québécois sur cinq estiment qu'un conducteur blessé alors qu'il conduisait en état d'ébriété ne devrait pas être indemnisé par la SAAQ.

Plus de 85 pour cent des gens croient même que les victimes devraient pouvoir poursuivre les criminels de la route devant les tribunaux.

Ces données sont tirées d'un sondage que vient de mener la firme Léger et Léger pour le compte d'une association d'accidentés de la route qui tentent de faire modifier la loi sur la sécurité routière.

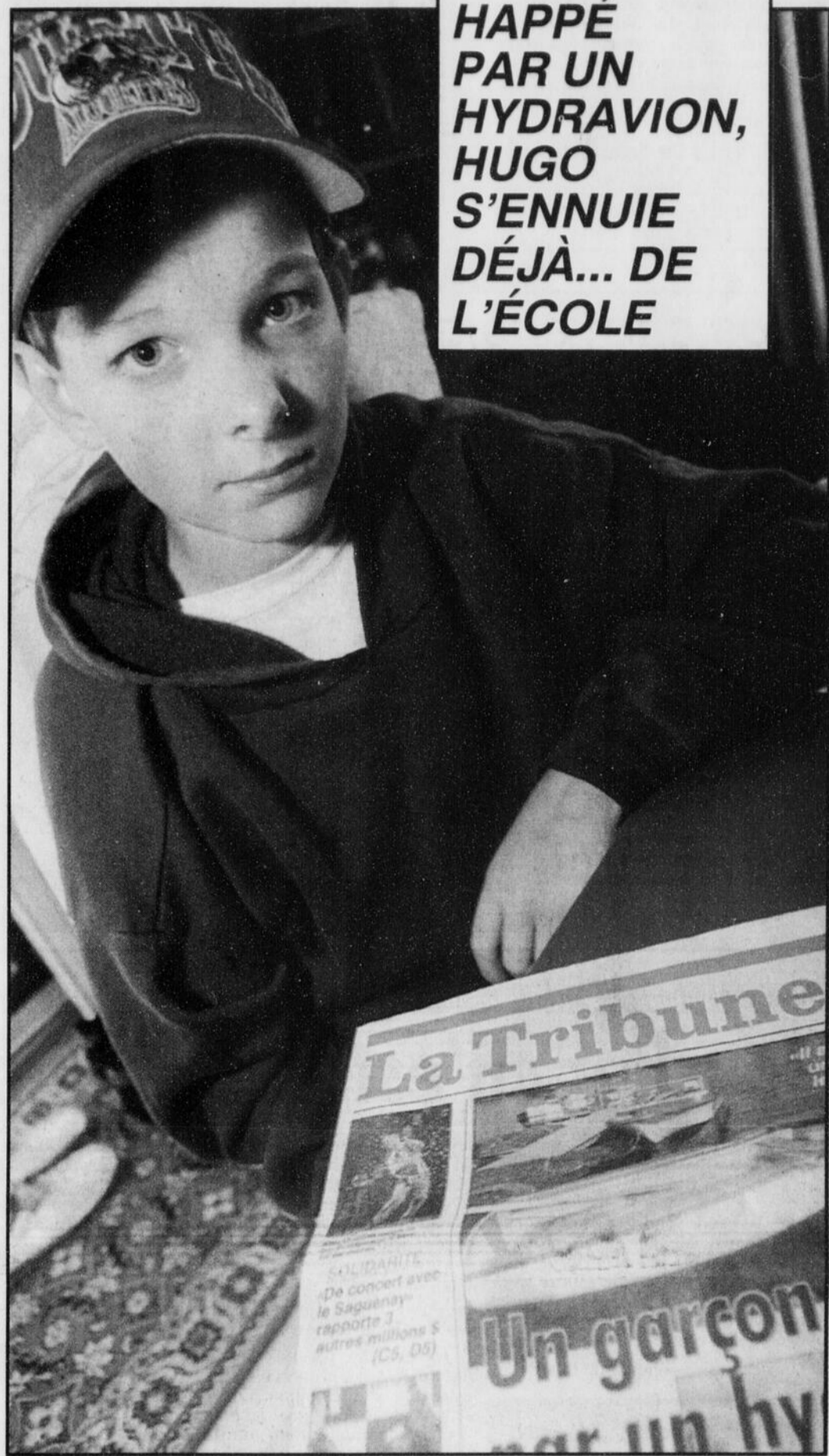
En vertu du régime actuel, tous les accidentés de la route sont actuellement indemnisés par la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), même ceux qui ont causé l'accident en commettant un crime (ébiété au volant, conduite dangereuse, etc.).

Un groupe d'accidentés, dirigé par l'avocat québécois Marc Bellemare et Mme Lisette Lapointe, l'épouse de l'ancien ministre Jacques Parizeau, mène une lutte pour que la loi soit modifiée.

Ce sondage Léger et Léger, mené auprès de 1001 Québécois à la mi-août, indique que 81,1 pour cent des citoyens sont opposés au versement d'indemnités de la SAAQ pour un conducteur blessé lors d'un accident alors qu'il conduisait en état d'ébriété.

«Ces données détruisent le mythe que le régime actuel est bon. Les Québécois en ont ras le bol de la criminalité et de l'alcool au volant», a dit l'avocat Marc Bellemare, qui a rendu publics les chiffres qu'il vient d'obtenir de la SAAQ concernant les accidents de la route.

La SAAQ évalue à près de 200 millions \$ en cinq ans le coût socio-économique de la conduite avec facultés affaiblies. Entre 1990 et 1994, une somme totale de 194,4 millions \$ a été versée pour indemniser les victimes des accidents dans lesquels l'alcool est en cause.



HAPPÉ PAR UN HYDRAVION, HUGO S'ENNUIE DÉJÀ... DE L'ÉCOLE

Happé par le flotteur d'un hydravion qui prenait son envol sur la rivière Magog, le 24 août dernier, Hugo Charron prend du mieux. Il poursuit sereinement sa convalescence à la maison et a déjà hâte de faire du ski... et d'aller à l'école. «C'est quand même assez spécial, hein!», lance-t-il d'un ton espiègle.

«Ça ressemble un peu à un miracle»

François GOUGEON

Rock Forest

Le «p'tit gars au chien», comme on l'appelle amicalement dans son quartier de Rock Forest, reprend sans cesse du mieux. Et bientôt, il pourra courir comme avant avec son fidèle compagnon, Toby.

Ce garçon, c'est Hugo Charron, victime le 24 août dernier d'un accident aussi grave qu'inusité alors qu'en se promenant en chaloupe, il a été happé par le flotteur d'un hydravion, sur la rivière Magog.

À ce moment-là, on avait craint le pire pour sa vie, compte tenu surtout des risques de développer une maladie infectieuse: la plaie ayant baigné dans une eau polluée. «Ma mère me dit souvent que j'ai été chanceux dans ma malchance et que ça ressemble un peu à un miracle. Je pense que c'est assez vrai», a relaté hier le garçon de 12 ans qui poursuit sa convalescence à la maison, pendant que sa mère n'a que de bons mots pour les soins qu'il a reçus.

D'abord, malgré le coup subi, aucun organe vital n'a été vraiment altéré. Ensuite, au moment de l'impact qui l'a projeté à l'eau, il aurait pu périr noyé, n'eût été de l'intervention d'un couple qui s'est porté à son secours.

Mais de cet accident sérieux, Hugo se rappelle surtout du «trou noir» qui a suivi. «Je me souviens de ce qui s'est passé quand c'est arrivé mais je ne voyais plus rien après. C'est devenu d'un coup complètement noir. J'étais aveugle», a-t-il expliqué. Et ce n'est que trois jours plus tard, à son réveil aux soins intensifs au site Fleurimont du Centre universitaire de santé de l'Estrie (CUSE), qu'il a pu voir de nouveau.

Il n'était pourtant pas au bout de ses peines et si aujourd'hui il plaisante en se rappelant des jours d'hospitalisation où il était branché de partout (respirateur, intraveineuse et autres),

Hugo avoue qu'il se serait bien passé de tout cela. «J'ai trouvé le temps long à l'hôpital. J'ai passé une semaine sans pouvoir parler et ça, je trouvais ça frustrant!»

Maintenant, surtout qu'il semble qu'il ne restera pas de séquelle, le garçon poursuit plus sereinement sa convalescence à la maison. Mais comme l'accident lui a laissé 12 fractures à trois côtes, il marche encore avec difficulté. Sa mère, France Simoneau, toute heureuse de la tournure des événements, rappelle qu'il a réussi à faire une petite marche dans le secteur.

Hugo en veut-il au pilote de l'hydravion qui lui a infligé de telles blessures? Il ne répond pas directement. «Moi je pense que les hydravions n'ont pas leur place sur une rivière comme la Magog. C'est bien trop petit et il y a beaucoup de gens sur l'eau, en chaloupe, en pédalo ou autrement, surtout quand il fait beau. En tout cas, je ne voudrais jamais que ça arrive à quelqu'un d'autre ce qui m'est arrivé... Et puis j'ai de la misère à croire que le pilote ne m'a pas vu», a commenté le garçon.

Il ne pense cependant pas qu'il subira un traumatisme de cet événement. «C'est sûr que je vais me méfier bien gros des hydravions. Mais j'aime trop l'eau pour ne pas retourner sur la rivière. Je suis un vrai poisson!»

Du reste, même si sa saison de hockey est à l'eau, Hugo se console à l'idée qu'il pourra sans doute faire du ski alpin cet hiver. Mais pour le moment, ce dont il a le plus hâte c'est de revoir ses amis à l'école, surtout que plusieurs l'ont beaucoup soutenu depuis l'accident.

Hugo devait débuter cette année en secondaire I au Triolet mais la rentrée s'effectuera plus tard pour lui. «Mais j'ai des cours privés pour ne pas trop en perdre... C'est quand même assez spécial, hein! C'est la première fois de ma vie que j'ai aussi hâte d'aller à l'école», lance Hugo avec un large sourire.

En montre maintenant chez  SHERBROOKE INFINITI

Performance, confort, élégance...

LA TOUTE NOUVELLE Q45 1997
Moteur V-8 Entièrement redessinée

 **NISSAN**

4280, boul. Bourque, Rock Forest, 823-8008

Différend entre Ascot et Sherbrooke sur le coût du service de protection contre les incendies

La Commission municipale hérite du litige

Denis DUFRESNE
Sherbrooke

La Commission municipale devra trancher dans le différend qui oppose depuis plus d'un an Ascot et Sherbrooke sur le partage des coûts pour le service de protection contre les incendies, à la suite de l'échec du conciliateur des Affaires municipales pour rapprocher les deux parties.

«La Ville de Sherbrooke était prête à accepter les conditions du conciliateur, mais vu le refus (d'Ascot) nous sommes obligés de faire appel à la

Commission municipale», a indiqué le maire Jean Perrault, hier soir à l'issue de l'assemblée du conseil municipal.

Dans une missive adressée au maire Perrault et à son vis-à-vis d'Ascot, Robert Pouliot, le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, écrit que «le conciliateur m'indique qu'il n'a pu parvenir dans le délai fixé à une entente négociée entre les municipalités concernées». Il ajoute qu'il appartient maintenant à l'une ou l'autre des parties de faire appel à la Commission municipale.

Ainsi, les élus sherbrookoïses ont

mandaté leurs avocats pour représenter la Ville devant la Commission, qui, de l'avis de M. Perrault, devrait traiter le dossier d'ici deux ou trois mois.

Sherbrooke avait demandé en novembre 1995 au ministère des Affaires municipales de trancher dans ce dossier à la suite de l'échec des pourparlers avec Ascot en vue du renouvellement de l'entente intermunicipale pour le service des pompiers, qui venait à échéance le 31 décembre dernier.

Ascot contestait alors vivement les hausses de coûts que voulait lui imposer Sherbrooke, puisque ceux-ci devaient passer de 178 000 \$ à 421 000 \$

par année, sur une période de cinq ans.

«On était prêt à étaler les augmentations de coûts sur sept ans (jusqu'en 2003), à tenir compte de l'utilisation du service (le nombre de sorties vers Ascot) et on avait accepté de ne pas prendre en compte les coûts d'immobilisations, mais seulement ceux de gestion», explique M. Perrault au sujet de la position de Sherbrooke devant le conciliateur.

La maire n'a cependant pas voulu donner de chiffres sur les économies que la municipalité d'Ascot aurait pu réaliser en vertu de cette nouvelle formule.

«On va préparer notre dossier, mais bien entendu on continue d'assurer le service à Ascot et une fois qu'on aura une décision de la Commission municipale, ce sera rétroactif», a-t-il ajouté.

De son côté, le maire d'Ascot, Robert Pouliot, ne s'est pas dit étonné de la décision prise par la Ville de Sherbrooke.

«Je m'attendais à cela. Nous avons tenté de négocier de bonne foi avec la Ville de Sherbrooke mais la différence entre notre offre et l'attente de Sherbrooke était beaucoup trop grande, de mentionner M. Pouliot. Là, la Commission va agir en arbitre et va trancher.»

Les citoyens de Galt Ouest auront leur mot à dire

La Ville de Sherbrooke injectera 100 000 \$ dans un projet-pilote de 325 000 \$ destiné à réduire la vitesse et le volume de circulation sur la rue Galt Ouest, grâce entre autres à des réaménagements géométriques (îlots, signalisation, etc.). De l'avis du conseiller Jean-François Rouleau, le ministère des Transports du Québec est favorable au projet, déjà évoqué en 1993 et maintenant prévu pour 1998, et il reste maintenant à convaincre la Société de l'assurance automobile du Québec pour le partage des coûts. De plus, a-t-il dit, les citoyens de la rue Galt Ouest seront consultés dès cet hiver.

Imacom-Daguerre, Grant Siméon



La facture pour Webster fait un bond de 250 000 \$

Sherbrooke (DD)

Rénover, c'est bien connu, réserve parfois de fâcheuses surprises et des coûts imprévus...

Et c'est ce que vient de constater la Ville de Sherbrooke, qui devra débours 250 000 \$ de plus que prévu pour les travaux de réfection du stationnement à étages Webster, au centre-ville, ce qui portera la facture totale de ce projet à plus d'un million \$.

Les élus municipaux ont en effet autorisé hier soir un emprunt de 250 000 \$ au fonds de roulement pour procéder à des travaux supplémentaires, qui, de l'avis du maire Jean Perrault, font partie des imprévus inhérents à ce type de projet, vu l'âge et le type de structure.

Et bien que ce projet - évalué à l'origine à 750 000 \$ - soit subventionné aux deux tiers par le programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec, l'enveloppe additionnelle de 250 000 \$ devra être financée entièrement par la Ville.

«L'ampleur du projet est tellement importante qu'on a découvert que la structure était en plus mauvais état que prévu. Lorsque nous avons été en appel d'offres, ce n'était que pour remplacer ce qui était détérioré», explique M. Perrault, soulignant que l'on avait procédé par inspection visuelle et qu'il aurait été plus coûteux au départ de faire une analyse plus poussée de la structure.

Ainsi, outre le remplacement du système de drainage et des travaux correctifs du béton plus importants qu'anticipés, la Ville doit procéder à la décontamination et au remblayage du terrain situé à l'entrée du stationnement, à la suite de la découverte de quatre anciens réservoirs d'hydrocarbures.

La réfection du stationnement Webster doit être terminée pour la fin octobre.

Les travaux consistaient à l'origine à refaire les éléments de structure en béton du stationnement (poutres, colonnes et dalles), les montées et les descentes, de même que le réaménagement des voies d'accès du côté de la ruelle Webster.

Deux conseillers du secteur urbain d'Ascot fustigent le secrétaire régional pour avoir étalé sa préférence

Boucher «n'est pas obligé de s'en vanter»

Michel MORIN
Ascot

«Si Claude Boucher était respectueux, il éviterait de faire ces commentaires-là. Il peut bien pencher d'un bord ou de l'autre et il peut en parler au ministre des Affaires municipales s'il le veut. Mais il n'est pas obligé de s'en vanter.»

Le secrétaire régional de l'Estrie, et

député de Johnson, Claude Boucher, a été pris à partie par deux conseillers municipaux d'Ascot, hier, pour avoir fait état de sa préférence en faveur de l'éclatement de la municipalité par l'entremise de différents projets de fusion.

Les propos de Claude Boucher, rapportés dans l'édition de samedi de La Tribune, ont fait sursauter Roger Labbé et Denis Demers.

Le secrétaire régional de l'Estrie indiquait, samedi, avoir sensibilisé le ministre des Affaires municipales au dossier d'Ascot en lui rappelant les résultats du référendum tenu dans ce dossier.

«Je ne vois pas comment le ministre pourrait passer outre à cela (résultats du référendum). Et je suis convaincu que ce dossier, qui a pris tellement de temps, tire à sa fin», commentait en fin de semaine Claude Boucher.

Quel référendum?

Or, le conseiller Roger Labbé s'est interrogé tout haut sur la nature des résultats référendaires dont tient compte

Claude Boucher. Parce qu'il y a eu un référendum tenu dans l'ensemble d'Ascot, en mai 1995, et une autre consultation, dans le secteur rural, menée en juin dernier.

«J'sais pas à quel référendum il fait allusion mais en 1995, la population a dit à 55 % qu'elle voulait conserver la municipalité dans son intégralité. Et uniquement dans le secteur urbain, 80 % des répondants ont dit qu'ils voulaient garder Ascot comme elle existe actuellement, de rappeler M. Labbé. Je me demande comment Claude Boucher pourrait interpréter un autre référendum au Québec où une région voterait à 80 % en faveur de la souveraineté alors que le reste de la population voudrait demeurer au sein du Canada. J'espère seulement que le ministre (Rémy Trudel, dans sa sagesse, va tenir compte du référendum de 1995 et non pas uniquement de celui mené dans le seul secteur rural.»

Denis Demers, de son côté, s'est inquiété de la lenteur du ministère des Affaires municipales à donner un avis juridique concernant la validité du pro-

cessus référendaire tenu dans le secteur rural, avant de minimiser la nature de l'intervention de Claude Boucher.

«Ça ne leur tord pas les boyaux, au ministère, de nous donner une réponse. On a demandé un avis au mois de juin et on n'a encore rien reçu, de mentionner le conseiller Demers. Ils (les fonctionnaires) pourraient au moins se manifester. Et Claude Boucher peut bien dire ce qu'il veut des secteurs urbain et rural: aucun contribuable de la municipalité d'Ascot ne vote dans le comté de Johnson.»

Sans se porter directement à la défense de Claude Boucher, les conseillers ruraux Robert Gagné et Bernard Houle ont tour à tour souhaité que le dossier d'Ascot en vienne rapidement à une conclusion.

«Je ne comprends pas pourquoi on s'entête à ne pas écouter les intentions des citoyens. Pourquoi s'entêter? Pourquoi s'affronter, alors qu'il y a une majorité de contribuables ruraux qui veulent partir et joindre d'autres municipalités à caractère rural», s'est interrogé Bernard Houle.

loto-québec

Banco
Tirage du 96-09-16
1 3 11 19
21 25 27 34
36 38 40 49
53 55 58 59
60 62 66 67

Chaudière
Tirage du 96-09-16
3 4
870 8643

Extra
Tirage du 96-09-16
NUMÉRO: 553555

T V A, LE RÉSEAU DES TIRAGES

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

MÉTÉO La Tribune

MétéoMédia

AUJOURD'HUI	CETTE NUIT	DEMAIN	JEUDI	VENREDI	INDICE UV
18 PRÉC. 10	7 PRÉC. 30	17 PRÉC. 20	18 PRÉC. 20	18 PRÉC. 10	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 60 30 20 15

QUÉBEC

Chicoutimi Sol 18/6	Québec Sol 17/9
Gaspé Sol 18/8	Rimouski Sol 16/8
Iles-de-la-Mad. Var 17/11	St-Georges Sol 17/9
La Grande Sol 20/7	Sept-Îles Sol 16/7
Lac St-Jean Var 18/8	Trois-Rivières Sol 18/8
Montréal Var 19/11	Val d'Or Sol 18/8

CANADA

Charlottetown Var 16/10	Régina Plu 16/10	Boston Nua 17/13	New York Plu 18/15
Edmonton Nua 17/8	St-John's Var 14/4	Cape Cod Nua 17/13	Old Orchard Nua 21/11
Fredericton Var 19/8	Toronto Var 18/10	Burlington Nua 21/11	Portland Nua 17/12
Halifax Var 18/10	Victoria Sol 19/7	Concord Nua 17/11	Providence Plu 18/13
Ottawa Var 19/9	Winnipeg Sol 20/5	Detroit Nua 19/12	Washington Plu 22/19

USA

LE MONDE

Athènes Sol 28/20	Mexico City Var 24/14	Atlantic City Plu 23/19	Myrtle Beach Sol 26/24
Beijing Sol 24/16	Moscou Sol 14/4	Cape Cod Nua 17/13	Old Orchard Nua 21/11
Berlin Sol 16/8	Paris Sol 19/8	Daytona Beach Sol 31/23	Orlando Var 33/23
Hong Kong Sol 31/25	Port-au-Prince Ave 28/23	Freeport Nua 31/25	Plattsburg Nua 21/11
Lisbonne Sol 22/16	Rome Sol 23/12	FT Lauderdale Var 32/25	Tampa Var 32/23
Londres Var 18/8	Tokyo Sol 26/20	Honolulu Sol 32/23	Virginia Beach Ora 29/22
		Key West Var 32/27	West Palm B Var 32/25
		Miami Var 32/25	Wildwood Plu 23/19

© 1996 Infomédia/Météo

EMPLOIS DU JOUR

Technicien en entretien de serre
Offre: 2109236
Lieu: Sherbrooke
Salaire: à discuter selon compétences, permanent, environ 10 mois/an, plein temps
Exigences: obligatoire cinq ans d'expérience dans une serre, bon travailleur
Fonctions: travail général de technicien/ne en entretien de serre.

Pulvérisateur/lamineur/euse
Offre: 2111745
Lieu: Bromptonville
Salaire: 10 \$/heure ou plus, permanent, plein temps, 40 heures/semaine
Exigences: secondaire V souhaitable, expérience en fibre de verre, minimum 5 ans d'expérience comme pulvérisateur/lamineur, personne assidue et travaillante, bonne dextérité
Fonctions: pulvérisation de résine et de fibre de verre dans les moules, autres tâches.

Veillez vous présenter à votre Centre d'emploi du Canada afin de consulter les offres dans les guichets informatisés d'emploi ou téléphoner à Info-Centre: 564-5970, 564-5983. Une initiative de La Tribune en collaboration avec le Centre d'emploi.

LA QUOTIDIENNE 870-8643

INDEX

Arts: D-1
Automobile: C-5
Bandes dessinées: D-2
Chez nous: B-1
Décès: D-5
Économie: B-6
Louise Vézina: C-6
Messier en liberté: D-2
Opinions: A-4
Petites annonces: D-3
Sports: C-1
Vivre... en santé: C-6

BEAU TEMPS, MAUVAIS TEMPS

PLUS DE 100 000 LECTEURS

PAR JOUR VOIENT CETTE ANNONCE

RÉSERVEZ VOTRE ESPACE DÈS MAINTENANT

564-5450 LaTribune

LaTribune
1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, J1K 2X8

TÉLÉPHONES
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466
ENVOI DE PUBLICATION: Enregistrement No 0529148

LIVRAISON
Camelots et camelots motorisés
Prix de vente suggéré incluant T.P.S. payée par le camelot 3,71 \$
taxe de vente du Québec 24 \$
Coût à l'abonné 3,95 \$

ABONNEMENTS
Abonnement payé à l'avance: droits desservis par camelot et camelots motorisés.

Temps	Prix	TPS	TVD	Total	Abonnement par la poste: territoire immédiat	Temps	Prix	TPS	TVD	Total
1 an	175,12 \$	12,26 \$	12,18 \$	199,56 \$	1 an	255,00 \$	17,85 \$	17,74 \$	290,59 \$	
6 mois	87,60 \$	6,13 \$	6,09 \$	99,82 \$	6 mois	140,00 \$	9,80 \$	9,74 \$	159,54 \$	
3 mois	44,84 \$	3,14 \$	3,12 \$	51,10 \$	3 mois	80,00 \$	5,40 \$	5,36 \$	91,16 \$	
1 mois	23,49 \$	1,64 \$	1,63 \$	26,76 \$	1 mois	50,00 \$	3,50 \$	3,48 \$	56,98 \$	

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS 1 an 700,00\$, 6 mois 410,00\$, 3 mois 265,00\$, 1 mois 130,00\$

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Rauter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

MARIO Goupil



Copperfield fera-t-il apparaître Claudia?

Ouvrez bien grands vos yeux aujourd'hui car David Copperfield est en ville. Sa blonde aussi, peut-être bien.

Le plus célèbre magicien de la planète débarque à Sherbrooke pour offrir deux spectacles au Centre culturel de l'Université de Sherbrooke. Il arrive directement de Québec où il a donné plusieurs représentations au cours des derniers jours. Comme sa blonde est allée le rejoindre dans la Vieille Capitale, il y a peut-être des chances qu'on la voit aussi à Sherbrooke aujourd'hui. Qui est sa blonde, demandez-vous?

Mais c'est Claudia Schiffer, voyons donc. Oui, oui, la top-modèle Claudia Schiffer. La blonde Allemande de 26 ans est, depuis quelques années, le mannequin le plus sollicité au monde.

Remarquez que David Copperfield n'est pas à plaindre, lui non plus. Dans sa dernière livraison, la très sérieuse revue Forbes dévoile que le grand magicien arrive au 9e rang du «top 40» des plus gros revenus 1995-1996 dans le monde du showbiz avec des gains de 74 millions \$ US. Il n'est devancé que Oprah Winfrey (171 M \$), Steven Spielberg (150 M \$), les Beatles (130 M \$), Michael Jackson (90 M \$), les Rolling Stones (77 M \$), les Eagles (75 M \$) et le gros Arnold Schwarzenegger (74 M \$).

Je vous disais donc que sa blonde est allée le rejoindre à Québec samedi. Elle a même été vue par un confrère quittant l'hôtel où le couple logeait pour se diriger vers un centre d'entraînement Nautilus Plus, qu'elle avait réservé pour elle toute seule. Son garde du corps lui a ouvert la porte lorsqu'elle est descendue d'une... Subaru!

Oui, vous avez bien lu, Claudia Schiffer s'est fait brasser les fesses dans une Subaru dans les rues de Québec! Je n'ai rien contre les Subaru, mais je n'ai rien pour non plus. C'est juste qu'une Subaru pour Claudia Schiffer, il me semble que ça ne fait pas très chic.

Enfin, je vais quand même porter une attention particulière aux Subaru qui vont circuler à Sherbrooke aujourd'hui. On ne sait jamais. N'empêche que je trouve son «chum» bien «cheap». Il me semble qu'avec 74 millions \$, tu ne laisses pas ta blonde se promener en tapécul quand elle prend la peine de venir te rejoindre à l'étranger. Tu lui louses au moins une limousine si tu l'aimes, non? Si David Copperfield avait seulement pris la peine de téléphoner à Léo Boutin - lui loue des limousines avec chauffeur à Fleurimont - je suis sûr qu'il lui aurait fait un prix d'ami. Parce que Léo, comme David, aime bien la magie. Ne me dites pas que vous ne connaissez pas Léo non plus? C'est lui qui transforme sa résidence en maison d'honneur à chaque fête de l'Halloween, sur la rue Corbeil, à Fleurimont. Il s'amuse à effrayer les enfants, comme Copperfield essaie de surprendre les grands.

J'ai bien l'impression que la belle Claudia va se fatiguer très vite de son David s'il ne prend pas soin d'elle davantage. Sauf qu'en cas de rupture, je me demande lequel des deux va demander une pension alimentaire à l'autre? Enfin.

Aujourd'hui, David Copperfield remplira à deux reprises la salle Maurice-O'Bready. Une première fois à 18h et une seconde fois à 21h. Presque tous les billets pour les deux représentations ont déjà été vendus. Hier, il en restait à peine une centaine de disponibles pour chaque spectacle.

Devinez quoi? Les billets pour assister à un spectacle du magicien aujourd'hui à Sherbrooke se vendent 56,60 \$ chacun, sauf ceux qui donnent accès aux deux dernières rangées du balcon qui sont réduits (?) à 37,50 \$ pièce. Grosso modo, ces deux «shows» devraient rapporter approximativement 165 000 \$ aux gâchets au fameux magicien, étant donné qu'il produit lui-même ses spectacles. Enlevez les petites dépenses, les taxes qu'il doit laisser au Québec et le coût pour la location de la salle Maurice-O'Bready, il lui reste tout de même un beau petit magot n'est-ce pas? Certainement plus de 100 000 \$.

Et tout cela en passant en coup de vent à Sherbrooke puisque le magicien n'a fait aucune réservation dans les hôtels sherbrookoïses, ni pour hier, ni pour ce soir.

Peut-être a-t-il décidé de faire du camping avec sa blonde...

PS: Si David Copperfield a pu faire disparaître la Statue de la Liberté lors d'un spectacle qui était retransmis «coast to coast» à la télévision américaine, croyez-vous qu'il pourrait faire disparaître l'ami JMP de nos télévisateurs?

Catastrophe évitée à Saint-Élie

Un autobus avec 50 élèves à bord tamponne une auto sur la route 220

Par mesure de prudence, une passagère de l'autobus d'écoliers qui se plaignait de douleurs au cou et à une épaule a été transportée à l'hôpital. La collision s'est produite sur la route 220 à Saint-Élie, à la croisée avec le chemin Godin.

Pierre SAINT-JACQUES
Saint-Élie-d'Orford

Un autobus d'écoliers avec à son bord une cinquantaine d'élèves de la polyvalente Le Triolet et une voiture familiale avec un seul occupant sont venus en collision vers 16h, hier, sur la route 220, dans l'intersection du chemin Godin, à Saint-Élie-d'Orford.

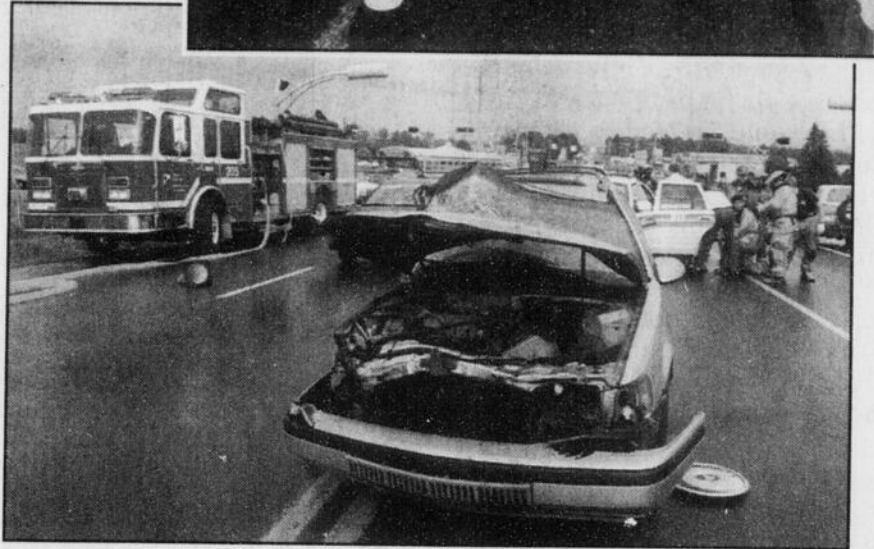
On s'en doutera, le conducteur de la voiture familiale aura écopé des blessures les plus sérieuses qui ne mettent toutefois pas sa vie en danger alors que dans l'autobus, une adolescente de 16 ans, qui était assise à l'arrière, se plaignait de douleurs au cou et à une épaule.

Par mesure de prudence, la jeune fille, Véronique Villeneuve, a été transportée au site Fleurimont du CUSE. D'ailleurs sa mère, sitôt informée de l'accident, devant l'absence de sa fille, s'est immédiatement rendue sur les lieux de l'accident pour savoir ce qui s'était passé. Elle devait aller rejoindre sa fille à l'hôpital après avoir été rassurée sur son état par les gens de la CSCS.

Quand les secouristes sont arrivés sur les lieux, le conducteur de la voiture, M. Simon Trudeau, de Mansonville, avait déjà été déplacé et installé à l'arrière d'un autre véhicule. Il semblait souffrir énormément notamment au niveau du bassin et du cou.

Selon les informations recueillies sur place et les indices relevés, notamment les dommages sur les véhicules et les traces sur la chaussée, la voiture familiale aurait quitté le chemin Godin sur un feu rouge.

Le conducteur de l'autobus d'écoliers, M. Yves Lacroix, qui compte déjà une expérience de huit ans dans ce domaine du transport, n'a jamais vu venir



Imacom-Daguerre, Grant Siméon

ce véhicule.

«Le feu venait de tomber au vert. J'ai vu deux ou trois véhicules quitter le chemin Godin sur le feu rouge. Je suis passé en deuxième vitesse et voilà qu'un véhicule que je n'ai jamais vu venir a surgi devant moi.»

L'impact a été inévitable. La voiture a été projetée vers le centre de la chaussée et l'autobus s'est immobilisé.

M. Lacroix s'est aussitôt informé auprès de ses passagers si tout allait bien. Il n'y a eu aucune panique à bord. Des pompiers ont fait le tour des jeunes pour voir si tout allait bien pendant que des compagnons en faisaient autant auprès de l'automobiliste.

Les élèves venaient d'être recueillis au débarcadère de la polyvalente Le Triolet. Tous devaient être déposés à Saint-Élie-d'Orford.

Aussitôt informés de l'accident, les

responsables du transport scolaire de la CSCS, notamment Jean-Pierre Simard, le directeur du service des ressources matérielles et du transport de même que M. Denis Marcotte, agent d'administration au transport scolaire, ont mis le cap route 220 et chemin Godin.

Un autre autobus a été aussitôt dépêché sur place pour assurer le transport des élèves. La direction de l'école a été avisée au cas où des parents apprendraient la nouvelle et question de calmer leurs inquiétudes, s'informerait auprès d'elle.

Policiers, pompiers et ambulanciers ont mis la main à la pâte pour accélérer les opérations tout en ne négligeant aucune précaution car la circulation passablement dense sur cette route en a pris pour son rhume durant une bonne trentaine de minutes. En moins d'une heure, tout était redevenu à la normale.

Plusieurs centaines de travailleurs de Sherbrooke et Drummondville changent d'employeur

Dominion Textile vend ses filatures

Gilles FISETTE
Sherbrooke

La décision déjà connue depuis plusieurs mois de Dominion Textile de se départir de sa division des Fils spécialisés Dominion a connu son aboutissement, hier, avec la vente des usines de la division canadienne dont l'usine Edward F. King, de Sherbrooke, et la filature de Drummondville.

Les cinq usines canadiennes de fils ont été vendues à un groupe d'investisseurs québécois et new-yorkais ainsi

qu'à des membres de la direction dont le président des Fils spécialisés Dominion, Basile Toutoungi, qui devient le président et chef de la direction de la nouvelle compagnie. Monsieur Toutoungi sera à Sherbrooke, cette semaine, afin de visiter l'usine de la rue Burlington et lui remettre une plaque soulignant son accréditation à la norme ISO 9002 et ses mérites en santé et sécurité du travail puisque les travailleurs de cette usine ont complété cinq années sans accident avec arrêt de travail.

Outre des membres de la direction, les nouveaux acquéreurs sont Diogenes

Capital Group, une firme québécoise d'investisseurs, et Seneca Capital Partners, une firme d'investisseurs de New York.

À l'usine de Sherbrooke, personne n'était disponible pour commenter l'information, hier après-midi. Le directeur de l'usine, Reynald Leduc, a préféré ne pas faire de déclarations publiques. Du côté syndical, ni le président du syndicat, ni l'agent d'affaires n'étaient disponibles pour des entretiens. À la CSD, le conseiller syndical chargé de ce dossier est à l'extérieur jusqu'au milieu de la semaine.

Dominion Textile a annoncé, hier, que le produit brut de la vente des usines de fils américaines et canadiennes atteint 116 millions \$. Le produit net, déduction faite des charges, frais et impôts, est estimé à 105 millions \$.

Les usines canadiennes impliquées sont les quatre usines québécoises de Drummondville, Sherbrooke, Montmagny et Saint-Georges-de-Beauce, et l'usine ontarienne de Long Sault.

À Sherbrooke, la Filature E.F. King embauche plus de 250 personnes. En tout, ce sont plus de 900 travailleurs qui changent de compagnie.

Le «mauvais génie» de Mi-Vallon bientôt remis dans sa bouteille

Michel MORIN
Rock Forest

Après avoir subi, pour certains, trois inondations majeures en 18 mois, c'est avec soulagement que les citoyens du secteur Mi-Vallon, à Rock Forest, ont assisté hier au lancement des travaux de drainage pluvial, travaux qui nécessiteront des déboursés de l'ordre de 1,5 million \$.

Confiés à l'entrepreneur G. Lapalme et Fils, de Magog, ces travaux se dérouleront jusqu'à la toute fin du mois d'octobre. Plusieurs interventions sont notamment prévues, dont l'aménagement d'un bassin de rétention pluvial à même le parc Mi-Vallon, le remplacement de certaines conduites par d'autres mais de dimension beaucoup plus imposante et le doublement du réseau souterrain dans les rues Mi-Vallon, Mirka, Milan et Maréchal.

Que la Ville de Rock Forest ait pu procéder si rapidement au lancement des travaux tient de l'exploit, selon le maire Bertrand Delisle.

«Le 2 juillet, nous avons adopté l'avis de motion du règlement d'emprunt. Le 4 juillet, le règlement d'emprunt était adopté. Le 16 juillet, une assemblée de consultation était tenue et le lendemain, le dossier était acheminé au ministère des Affaires municipales, de commenter le maire Delisle. Des soumissions publiques ont été demandées le 10 août, et le 26 août, les soumissions étaient ouvertes en même temps que nous obtenions l'autorisation du ministère de l'Environnement. Le 28 août, le contrat était accordé à l'entrepreneur. Le ministère des Affaires municipales nous donnait son accord le 3 septembre et le 9, le contrat était signé avec l'entrepreneur. Le 11, les travaux débutaient. On peut dire

que personne n'a dormi sur la «switch»; c'est même un record.»

Heureuse nouvelle pour Rock Forest: les soumissions reçues ont laissé voir une économie de 200 000 \$ sur les prévisions faites à l'origine. Les travaux coûteront 1,5 million \$, plutôt que 1,7 million \$ comme l'avaient estimé les autorités. Pour l'instant, Québec n'a pas encore confirmé son aide financière en regard de ces travaux.

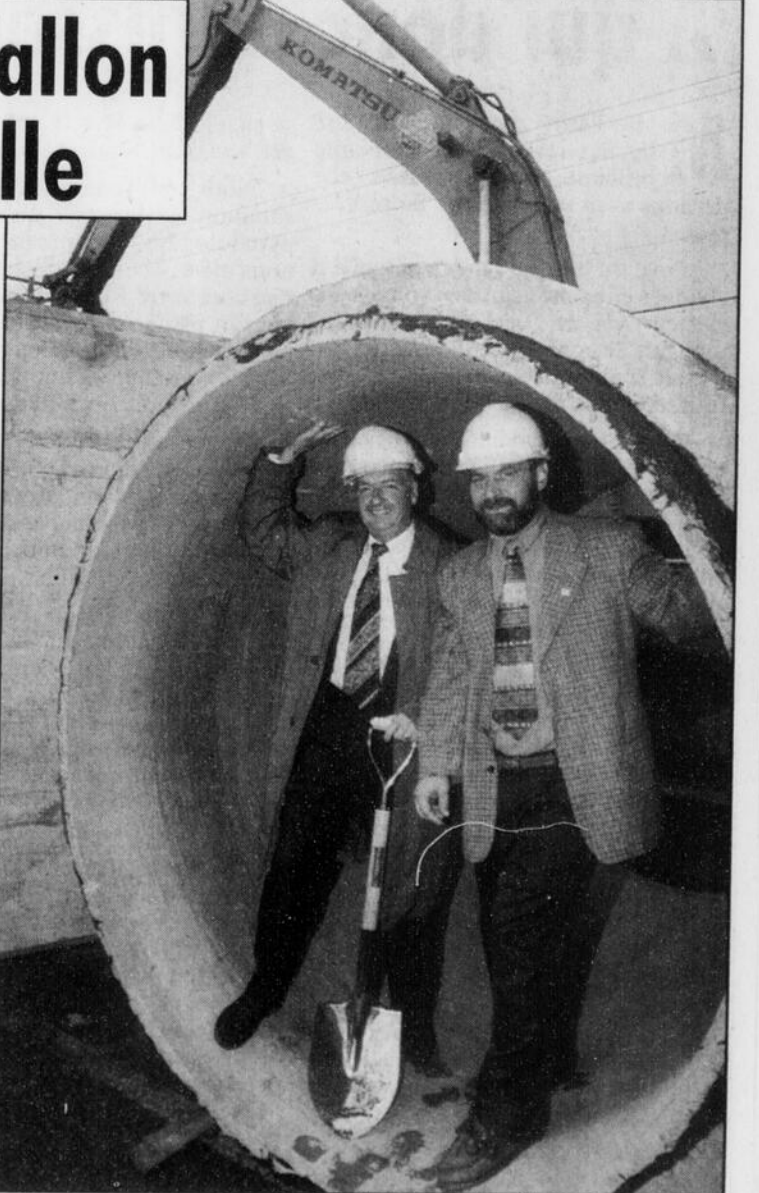
En amont

Conseiller municipal de ce secteur, Serge Forest a évidemment bien accueilli la mise en branle de cet important chantier. Surtout qu'un véritable syndrome s'était installé chaque fois qu'une forte pluie s'abattait sur Mi-Vallon.

«La réalisation de ces travaux vise à assurer la quiétude des résidents du secteur. Nous sommes loin des événements du Saguenay, mais nous devons prendre les dispositions pour éviter ce type de sinistres, de commenter M. Forest. À partir d'aujourd'hui, mes préoccupations seront en amont du ruisseau Murier.»

La préoccupation du conseiller Forest porte sur un terrain situé aux confins des villes de Sherbrooke, Rock Forest et Saint-Élie-d'Orford sur lequel on songe à aménager un autre bassin de rétention, histoire de retenir les eaux pluviales. Mais pour ce faire, une entente intermunicipale devra être conclue entre les trois municipalités.

Qui plus est, la conseillère Yolande Vanier espère que les travaux entrepris dans le secteur Mi-Vallon se poursuivront, l'an prochain, vers le secteur Beaulieu. Une étude d'ores et déjà été réalisée à cet égard et la conseillère croit que des correctifs doivent également être apportés dans cet autre coin de Rock Forest.



Imacom-Daguerre, Grant Siméon

Le maire Bertrand Delisle et le conseiller Serge Forest se tiennent debout dans une des conduites qui sera mise en terre afin de capter les eaux pluviales dans le secteur Mi-Vallon.

JEAN-LUC MONGRAIN VOUS PARLE À 8 h 20

CHLT 630 RADIO MEDIA

Opinions

La Tribune

Raymond Tardif,

Président et Éditeur

Jacques Pronovost,

Rédacteur en chef

EDITORIAL

Droit de vote à 16 ans

Les militants péquistes ont convenu au cours de la dernière fin de semaine d'accorder le droit de vote aux jeunes de 16 à 18 ans. Bien sûr, le projet est encore au stade de la simple proposition, mais se retrouvera tout de même au congrès national du Parti québécois en novembre à Québec.

L'idée d'accorder le droit de vote à partir de l'âge de 16 ans, traduit bien le malaise, la blessure non cicatrisée des nationalistes à la suite du dernier référendum. Sans le moindre scrupule, les militants péquistes reconnaissent ouvertement que le groupe des 16 à 18 ans est sans doute plus favorable à la cause souverainiste.



Pierre-Yvon
BÉGIN

Le calcul est purement électoraliste. Cette logique signifie-t-elle maintenant que «la fin justifie les moyens»? Depuis René Lévesque, les leaders péquistes ont toujours répété que l'accession du Québec à l'indépendance respecterait les principes de la démocratie. Après un deuxième échec, les militants péquistes sont-ils maintenant prêts à bazarder ces règles pour atteindre leur objectif?

Pour justifier ce virement de cap et se donner bonne conscience, certains avanceront que l'avenir appartient aux jeunes. Rien de plus normal d'impliquer aujourd'hui ceux qui auront à construire le Québec de demain, pourrait-on conclure en suivant ce raisonnement.

Si les jeunes de 16 ans ont acquis le droit de se prononcer sur l'avenir du pays, il faudrait peut-être leur fournir d'abord les conditions essentielles pour croire en son avenir. Ces conditions essentielles comportent sûrement au premier chef l'espoir de se trouver un emploi permanent et rémunérateur.

Non, le droit de vote ne doit pas reposer sur des considérations aussi basement partisans. Dans les sociétés démocratiques, le droit de vote est normalement fixé en tenant compte de l'âge de raison des électeurs. Quel est cet âge de raison et comment parvient-on à le fixer?

Les critères souvent retenus dans le passé contenaient évidemment une large part de subjectivité. C'est pour cette raison que les femmes au Canada n'ont acquis le droit de vote qu'à la fin de la guerre ou que le droit de vote n'était, il n'y a pas si longtemps, réservé aux plus de 21 ans.

L'âge de raison ou de la maturité est généralement établi en fonction de la capacité moyenne d'une population à diriger ses propres affaires. Quand on a abaissé le droit de vote à 18 ans, on a pris en considération le fait que les gens de 18 ans étaient en mesure de gagner leur vie, signer et respecter des contrats, être propriétaire ou simplement élever une famille.

C'est en tenant compte de ces indices que l'on peut modifier l'âge de voter. Les jeunes de 16 ans rencontrent-ils aujourd'hui ces critères? Poser la question, c'est y répondre. Devant la précarité de l'emploi, les jeunes ont tous les goûts, sauf peut-être ceux de fonder une famille et de s'impliquer entièrement dans notre société. Le Québec pourra penser à modifier l'âge de voter, le jour où il aura été en mesure de permettre à ses enfants de grandir et d'acquiescer les éléments de leur véritable autonomie.

Certes, le relèvement du niveau d'éducation de notre population est de nature à favoriser un meilleur discernement. Nous devons reconnaître que certains jeunes, bien informés, de 15 ou 16 ans, ont sûrement un meilleur jugement que ceux qui votent «jaune», simplement parce que le conjoint vote de cette couleur et que de toute façon «la politique, ça ne m'intéresse pas».

Voter à 18 ans au Québec apparaît maintenant comme un âge raisonnable. Le souhait des militants péquistes doit demeurer à ce stade.



Rose "L'ARROUSE"
OUELLETTE
1903-1996

TRIBUNE LIBRE

Assez, c'est assez

Je n'ai encore jamais écrit dans votre journal mais là, après avoir lu l'opinion de Sylvie Charbonneau et Marjorie Tyroler, j'en ai eu assez. Il est mourant de voir cette façon de penser. Du travail, Mesdames, il y en a et pas loin de chez vous. Peut-être pas celui que vos assistés sociaux désirent, mais il y en a près de la maison, au gros salaire avec plein d'avantages sociaux.

Moi, j'en ai à offrir du travail. Des amis à nous, des connaissances, beaucoup de gens que je connais, offrent du travail et il est impossible de trouver quelqu'un. Avant-hier, une connaissance a perdu son emploi parce que ce dernier disait que le travail était trop dur. La maison était fournie, le lait ainsi que le bois. Le problème, c'est que Monsieur devait travailler et il trouvait ça trop dur.

Nous, on offre 400 \$/semaine et on ne peut recruter quelqu'un parce que les heures de travail en été

sont longues. Ils (les assistés sociaux) pourraient se reprendre durant l'hiver, mais ils ne veulent pas attendre. Ils font des comparaisons avec les usines, ils veulent tout avoir.

Quand je lis qu'ils veulent travailler, ça me fait rire. J'en ai eu des assistés sociaux, des gens sur le chômage et la très grande majorité ne veulent pas travailler. Ils le disent eux-mêmes. C'est plus facile d'avoir un chèque sans rien faire que de travailler pour avoir un chèque.

J'entends déjà des protestations, mais je m'en fiche. Ça fait plusieurs années qu'on cherche des travailleurs et on l'a vu, les gens ne veulent pas travailler. Ils se permettent par contre d'être jaloux et d'envier les autres. Je n'ai pas beaucoup de respect pour ces gens-là. Je sais qu'il y en a qui ont besoin d'aide, mais certainement pas autant que vous le dites. Je n'en écrirai pas plus, le système est pourri et tant que ces gens ne se prendront

pas en main, rien ne changera.

Marcelle Cliche
Agricultrice
Ayer's Cliff

Rose Ouellette, mon amie n'est plus...

Dieu a-t-il tant besoin d'artistes pour nous enlever ainsi cette grande amie? Je l'ai connue avec les autres de l'époque. Elle était grande en valeurs, bonne, douce et combien unique.

Rose, pour cette amitié que tu as donnée sans cesse à tes écoutants, amis, confi-

dents. Rose, tu mérites respect, éloges. Quel bel héritage! Tu nous laisses le souvenir de ton sourire et nous continuons à t'aimer dans notre coeur. Aurovoir Rose, nous t'aimons profondément!

Suzanne Gendron
Sherbrooke

Pourquoi cette hostilité?

Des gens en faveur; d'autres, contre. Ce n'est pas le seul sujet qui oppose les uns contre les autres. Il y a l'avortement, l'homosexualité, la violence, la religion, le mariage, la fidélité, la politique, la richesse, la pauvreté, etc.

Ce qui étonne le plus, c'est l'hostilité des uns et l'agressivité des autres.

Même pour traiter des sujets les plus sérieux, ne pourrait-on pas permettre à chacun de s'exprimer librement? Chacun n'est-il pas libre de partager ou non, l'opinion des autres? Marcel Bureau, qui préconise le rétablissement de la peine de mort au Canada, n'a pas besoin de personne pour défendre ses positions. Un sondage rapporté dans le Journal de Montréal, ce mardi 10 septembre 1996, indiquait que 63% de la population était favorable au rétablissement de la peine de mort.

Monsieur Bureau n'est donc pas seul à penser ainsi. La prudence, l'indulgence, la compassion et même la charité ne doivent pas dégénérer en danger constant, en excuse arbitraire, en pitié complaisante ou en charité mal ordonnée. Invoquer les commandements de Dieu, la Bible, le pape, les évêques et la France... pour justifier son opposition ne fait qu'ajouter à la confusion et à l'antagonisme qui existe déjà entre les partisans de la peine de mort et les autres.

Le problème, en cela, c'est que chacun donne son interprétation des textes sacrés, depuis le pape jusqu'au curé de campagne en passant par les savants théologiens qui se contredisent les uns les autres. Ce n'est pas toujours édifiant, ni convaincant.

En 1996, les gens de toutes croyances sont invités par leurs leaders respectifs à agir selon leur conscience personnelle et dans le respect d'autrui.

J'invite donc ceux qui se croient encore imbus de la vérité à respecter quand même les opinions des autres avec la charité qu'ils réclament et préconisent pour ceux qui choisissent, même de tuer, pour satisfaire leur passion.

Fernand Drapeau
Sherbrooke

TÉMOIGNAGE

À qui donc adresser cette lettre?

Maire-Pierre avait toujours été de nature réservée. Étudiante brillante, bien organisée, elle ne nous avait jamais causé de problèmes.

Puis, du jour au lendemain, elle a changé: elle entendait des voix, se disait envoyée de Dieu, ne voulait plus manger, se méfiait de nous... La vie n'était plus possible dans la maison, tout le monde était à bout de nerfs.

Après des semaines de négociation, elle accepte enfin de rencontrer un médecin, à la salle d'urgence de l'hôpital. C'est alors qu'on l'hospitalise en psychiatrie et qu'on nous dit que Marie-Pierre présente tous les symptômes de la schizophrénie; le temps confirmera...

De retour à la maison, épuisés par cette longue période d'instabilité, à peine rassurés par l'hospitalisation de notre fille, nous cherchions à comprendre le sens et les conséquences de ce diagnostic: schizophrénie.

Par quoi cela était-il causé? Comment prendrait-on soin de notre fille? Que devrions-nous faire à son retour à la maison? Que de questions, que d'émotions...

Puis, l'hôpital nous appelle pour nous dire que notre fille va mieux, qu'elle peut revenir à la maison. «Il n'y a plus de places disponibles, nous devons répondre à des cas plus urgents», nous explique-t-on.

Marie-Pierre revient donc chez nous, mais elle n'est plus la même: somnolente, sous médication, elle ne parle pratiquement plus, s'isole dans

sa chambre, se lève la nuit pour manger.

Nous nous sentons dépassés par la situation et croyons qu'un support psychologique pourrait peut-être nous aider. «Nous sommes en réorganisation, votre fille ne pourra rencontrer un psychologue avant des semaines, voire des mois», nous répond-on. Mais en attendant, que faisons-nous? Peut-être pourrions-nous demander de l'aide au CLSC?

«Pour le moment, c'est impossible, on est à s'organiser. On ne sait pas trop qui va occuper ce poste, cet automne. Il faut attendre...»

Entre-temps, Marie-Pierre va de moins en moins bien. Elle refuse de prendre ses médicaments, qui la rendent malade, selon elle. Elle parle de partir de la maison, de vivre en appartement, de poursuivre ses études. Elle a 19 ans, refuse le diagnostic qu'on lui a donné, veut vivre sa vie comme les autres.

Nous nous inquiétons, appelons de nouveau l'hôpital. On nous explique que le maintien à domicile, c'est aussi cela: s'assurer que notre fille suive son traitement mais également respecter son droit à l'interrompre. Pour le moment, nous dit-on, il n'est pas possible de l'aider si elle n'accepte pas qu'on l'aide. Rien à faire, à moins qu'elle ne mette en danger sa vie ou celle d'autrui. On pourra alors prendre des mesures légales...

Mais, notre fille n'est pas une criminelle. Nous l'aidons mais nous ne savons plus quoi faire. Comment être

la mère d'une jeune fille schizophrène? Comment aider quelqu'un qui est hors d'atteinte? Comment savoir si nous ne sommes pas responsables de cette situation, si nous n'avons pas tout provoqué, si nous n'aggravons pas la situation par nos gestes pleins de bonne volonté mais peut-être inefficaces?

Où est notre vie familiale? Qu'est devenue notre fille, quel avenir sera le sien?

Pendant qu'on réorganise notre système de soins en santé mentale, qu'on nous dit d'attendre faute de personnel disponible, comment apprendre à survivre à cette souffrance quotidienne? Combien de temps pourrions-nous tenir le coup? Qui peut nous venir en aide?

Marie-Pierre est toujours seule, dans sa chambre, où elle prépare son départ pour «ailleurs». Mon mari et moi essayons, tant bien que mal, de maintenir le dialogue, trop souvent interrompu par la douleur qui nous étouffe et que nous n'arrivons pas à partager.

Nous ne savons plus quoi faire, nous sommes inquiets, en colère: c'est pourquoi nous avons décidé de mettre par écrit ce récit de notre vie des derniers mois. C'est un appel à l'aide que nous lançons.

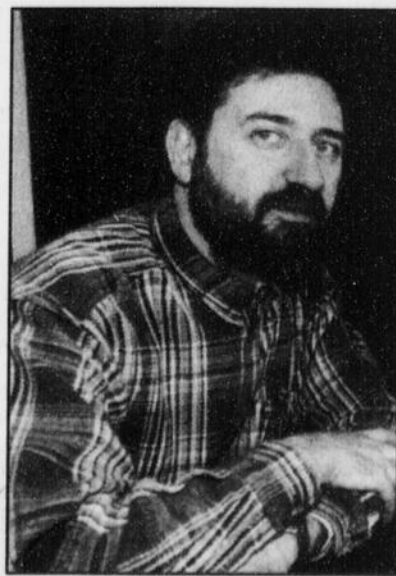
Mais à qui donc pourrions-nous adresser cette lettre?

Le nom utilisé dans cette lettre est fictif mais tous les événements décrits se produisent chaque jour, dans notre région, chez plusieurs centaines de familles dont un des membres est atteint de

maladie mentale. Nous sommes témoins de cette souffrance souvent muette, parfois honteuse mais bien réelle.

Depuis 1981, nous offrons à ces familles support, information... et référence auprès des partenaires du milieu. Mais où pouvons-nous les référer maintenant? Quand les ressources normalement à leur service seront-elles à nouveau disponibles? Leurs questions sont devenues les nôtres: à qui donc pourrions-nous adresser cette lettre.

André Forest
Directeur pour
le conseil d'administration
de l'Association des parents et amis
des malades mentaux de l'Estrie



André Forest

ADMINISTRATION		RESSOURCES HUMAINES		RÉDACTION		PUBLICITÉ		PRÉ-IMPRESSION & PRODUCTION		COMPTABILITÉ		TIRAGE	
Raymond Tardif Président et éditeur	Jean-Guy Farah Vice-président Finances et administration	Michel Poulin Directeur	Jacques Pronovost Rédacteur en chef	Stéphane Lavallée Directeur de l'information	François Fouquet Directeur	Alain LeClerc Pierre Dubois Adjoints au directeur	René Béliveau Directeur	André Roberge Michel Doyon Adjoints au directeur	André Carrière Contrôleur	Julienne Poulin Gérante du crédit	Jocelyn Godbout Directeur	André Cusseau Adjoint au directeur	

LES REGROUPEMENTS DE MUNICIPALITÉS

Pas facile de concilier tous les intérêts

François GOUGEON

Sherbrooke

Alors que la MRC du Memphrémagog a pratiquement été laissée pour compte, c'est sur le territoire du Haut-Saint-François qu'on retrouve le plus grand nombre de municipalités invitées à se regrouper par Québec.

Et s'il y a de l'intérêt entre Ditton et La Patrie, où les discussions ont déjà été amorcées, c'est une autre paire de manche d'y rajouter Scotstown et Hampden pour faire de ces quatre la nouvelle municipalité de Scotstown.

Là, comme en bien d'autres endroits, on n'y voit pas d'intérêt. Plus au

nord, si Weedon et la municipalité de canton du même nom se courtisent en vue du mariage, on frappe un os quand vient le temps de parler de la future municipalité de Weedon, qui engloberait également Fontainebleau, Lingwick et Saint-Gérard. Les maires de ces trois municipalités ne veulent rien savoir.

Bref, des 17 municipalités du territoire du Haut-Saint-François appelées à n'en former que six, selon la proposition du ministre Trudel, il y a bien peu de chance que cela se réalise.

La même évidence ressort du côté de la MRC du Granit: Marston, Piopolis, Frontenac et Woburn ont déjà fait part de leur refus de s'associer à Lac-Mégantic, pour la formation d'une municipalité qui réunirait 8918 citoyens.

Même difficulté d'approche quant à la fusion de Stornoway, Milan et Nantes ou encore de Notre-Dame-des-Bois avec Val-Racine.

Le gouvernement devra aussi faire son deuil de l'idée de faire de l'agglomération d'Asbestos la cinquième ville la plus peuplée de l'Estrie, sur une base volontaire. La réunion d'Asbestos, Danville, Trois-Lacs et Shipton ferait une entité de 12 098 citoyens. Mais Danville et Shipton s'objectent carrément à toute idée de fusion.

Dans la MRC de Coaticook, Compton Station accepte maintenant l'idée d'analyser le regroupement avec le village et le canton de Compton, fusionnés en 1994. À l'issue d'une étude, en 1993, on avait pourtant dit non. Mais là, le maire Jacques Ferland re-

connait qu'il n'a plus guère le choix car il se sent acculé au pied du mur.

Même chose du côté du Val-Saint-François, où deux études antérieures pour le regroupement de Valcourt, de la municipalité de canton du même nom et de Maricourt n'avaient pas apportées les conclusions souhaitées il y a peu de temps.

Dans cette même MRC, on compte d'autres propositions de regroupement dont l'issue est loin d'être évidente, sauf entre Windsor et Greenlay. Le projet de rajouter à ces deux municipalités Saint-Claude et Val-Joli est loin de faire l'unanimité. Tout comme celui des cantons et du village de Melbourne avec Kingsbury ou encore de Richmond avec Cleveland.

Dans la MRC de Sherbrooke, la

réunion de Bromptonville et du canton de même nom est encore loin d'être acquise. Repoussée il y a moins d'un an par le canton, le maire de l'endroit, Claude Belhumeur avoue maintenant y réfléchir. Mais il admet que c'est davantage parce qu'il sent la pression du gouvernement. «Autrement cela, on a des intérêts bien trop différents et une philosophie de développement difficile à concilier de part et d'autre, même si on se respecte et qu'on a de bons échanges entre voisins. C'est surtout pareil entre les milieux ruraux et urbains», a-t-il confié.

À suivre

Plus de passe-droit sur le pont

Les fardiers excédant 15 tonnes seront passibles d'une amende

Pierre SAINT-JACQUES

Sherbrooke

Le but recherché ne vise pas une multiplication des constats d'infraction mais un encouragement auprès des camionneurs pour les amener à respecter la nouvelle signalisation.

Le message que le policier-motard Jim Perry, de la Police municipale de Sherbrooke, a lancé hier matin était on ne peut plus clair.

Désormais et jusqu'à ce que les travaux de réfection du pont Joffre, qui crée un lien entre les rives est et ouest de la rue Galt, à Sherbrooke, soient entamés en 1997, les policiers séviront à l'endroit des camionneurs qui ne respecteront pas la limite de poids de 15 tonnes.

Pour éviter la fermeture complète du pont, le ministère des Transports avait demandé à la Ville de Sherbrooke une limite de 15 tonnes, avec la mise en place d'une signalisation adéquate pour indiquer cette limite aux camionneurs.

La nouvelle signalisation en place depuis un mois avec des affiches installées à chaque accès du pont et quatre fois plus grandes que celles normalement utilisées en ville, l'envoi de 400 lettres aux transporteurs de la région immédiate et une sensibilisation directe avec l'interception d'environ 30 camionneurs par jour la semaine dernière ont complété la période de tolérance.

En l'espace de deux heures, hier matin, des quatre camions vérifiés, trois excédaient la charge de 15 tonnes. Les poids en question allaient de 16,5 tonnes à 45,9 tonnes. Au terme de l'opération, 14 poids lourds avaient été vérifiés, 11 constats d'infraction en ont découlé.

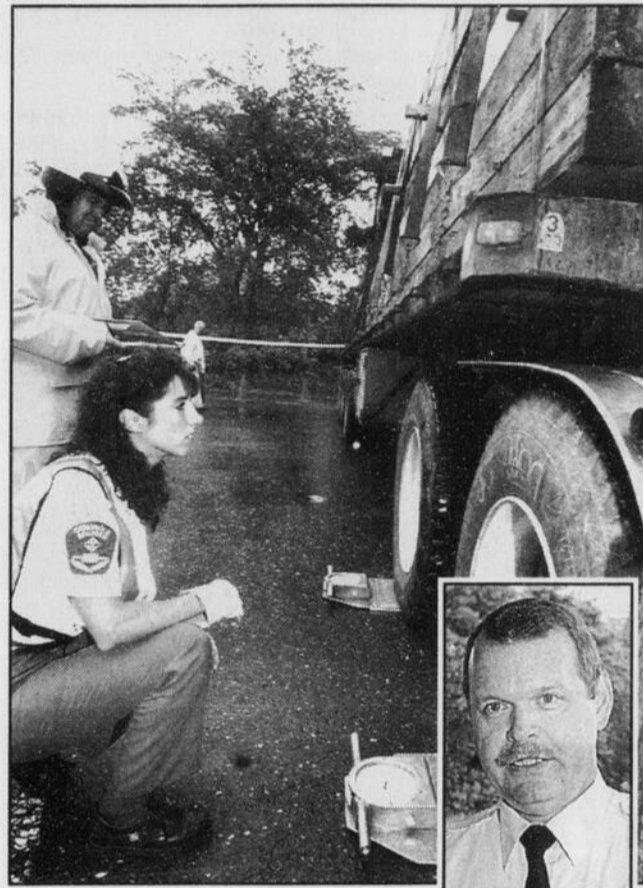
Chaque infraction entraîne une amende minimale de 300 \$.

Les agents du Service de contrôle routier de la SAAQ de l'Estrie ont donné un coup de main, hier, aux policiers municipaux pour cette première journée de vérifications et d'émission de constats.

Tous les policiers municipaux de Sherbrooke ont reçu une formation pour intervenir auprès des camionneurs fautifs. Ils recourront à trois outils de travail, à savoir la vérification du poids inscrit sur le certificat d'immatriculation, l'utilisation d'un pese-roues prêté par le ministère des Transports et l'accès à la balance municipale.

Les vérifications seront donc effectuées de jour, de soir comme de nuit.

C'est le 10 août que la Ville de Sherbrooke, à la demande du ministère des Transports du Québec, a pris cette mesure d'urgence de limitation du poids des véhicules pour empêcher que les fissures du pont empirent et ainsi en éviter la fermeture complète avant sa reconstruction prévue en 1997.



Depuis hier, les fardiers qui empruntent le pont Joffre à Sherbrooke devront respecter les limites de poids, a indiqué le policier Jim Perry (en mortaise). Ici, une séance de pesée d'un mastodonte de 45,9 tonnes.



Imacom-Daquerre, Martin Blache

AU PALAIS DE JUSTICE

Sursis de prison pour un Hell's

Sherbrooke (JL) - Sylvain Vachon, 39 ans, de la Confrérie des Hell's Angels, a écopé d'une peine de trois mois avec un sursis, des amendes de 3 200 \$ et d'une interdiction de possession d'armes à feu pendant trois ans.

Cette condamnation lui a été imposée pour la possession de deux armes de poing non enregistrées, dont un revolver au numéro de série effacé, deux fusils mal entreposés et la possession de 6,6 grammes de marijuana.

Les objets avaient été saisis le 13 mai à Rock Forest à la suite d'une perquisition effectuée par la Sûreté du Québec.

La poursuite a par ailleurs abandonné les chefs principaux de possession des deux armes de poing dans un dessein dangereux pour la paix publique.

Le prévenu n'est pas tenu de purger sa peine pendant bonne conduite durant une mise à l'épreuve de deux ans.

Cette procédure avait fait l'objet d'une surveillance spéciale par des membres de l'unité d'urgence de la SQ assurant la protection d'un témoin qui n'a pas été entendu.

La condamnation imposée à Vachon par le juge Michel Côté de la Cour du Québec fait suite à une recommandation conjointe de Mes Proulx et Dussault.

Selon une source policière, les armes de poing avaient été trouvées dans une cachette d'un véhicule loué au nom d'une entreprise, un fusil à côté du lit de l'accusé, un autre dans un recoin du sous-sol et la marijuana dans une armoire de cuisine.

Cinq chefs contre Claude Houle

Sherbrooke - Cinq chefs d'accusation ont été portés hier contre Claude Houle, 32 ans, à la suite de son interpellation près d'un bar de la 12e Avenue le 14 septembre relativement à une affaire d'arme à feu.

Il s'agit de possession d'un revolver de jauge 45, dissimulé, dans un dessein dangereux ainsi que de résistance à un policier et de transmission de menaces envers une autre personne.

Houle a été traduit devant le juge Gérald Desmarais de la Cour du Québec.

Défendu par Me Jean Leblanc, il sera ramené devant le tribunal aujourd'hui pour son enquête sur remise en liberté provisoire à la suite de l'opposition du procureur Pierre Proulx à son élargissement.

D'après une source policière, des clients ont désarmé un individu dans le bar avant l'arrivée des policiers et mis l'arme en sécurité.

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans l'annonce de Thomas Cook Voyages Marlin du 14 septembre. Le prix indiqué pour l'hôtel Le Flamboyant ne comprend pas les repas. La description des inclusions aurait dû se lire comme suit: Suite junior avec cuisinette. Comprend: programme quotidien d'activités, transport gratuit vers le casino (15 minutes), cocktail une fois par semaine. Nous regrettons cette erreur.

23069

ERRATUM

Dans l'annonce de la CMTS sur l'ÉCO-CARTE des 7, 12 et 14 septembre, aurait dû apparaître:

la BIJOUTERIE DOUCET du Carrefour de l'Estrie, offrant 10% de réduction aux détenteurs de l'ÉCOCARTE de la CMTS.

22985

BOUTIQUES DE VÊTEMENTS POUR DAMES

Notre cliente, une chaîne de boutiques de vêtements pour dames, cherche deux personnes dynamiques pour assumer la gérance de ses magasins de Sherbrooke et de Granby.

Gérantes de magasin

À ce titre, vous serez responsable, entre autres, de la gestion des ressources humaines du magasin, de la motivation de votre équipe et de l'établissement des horaires.

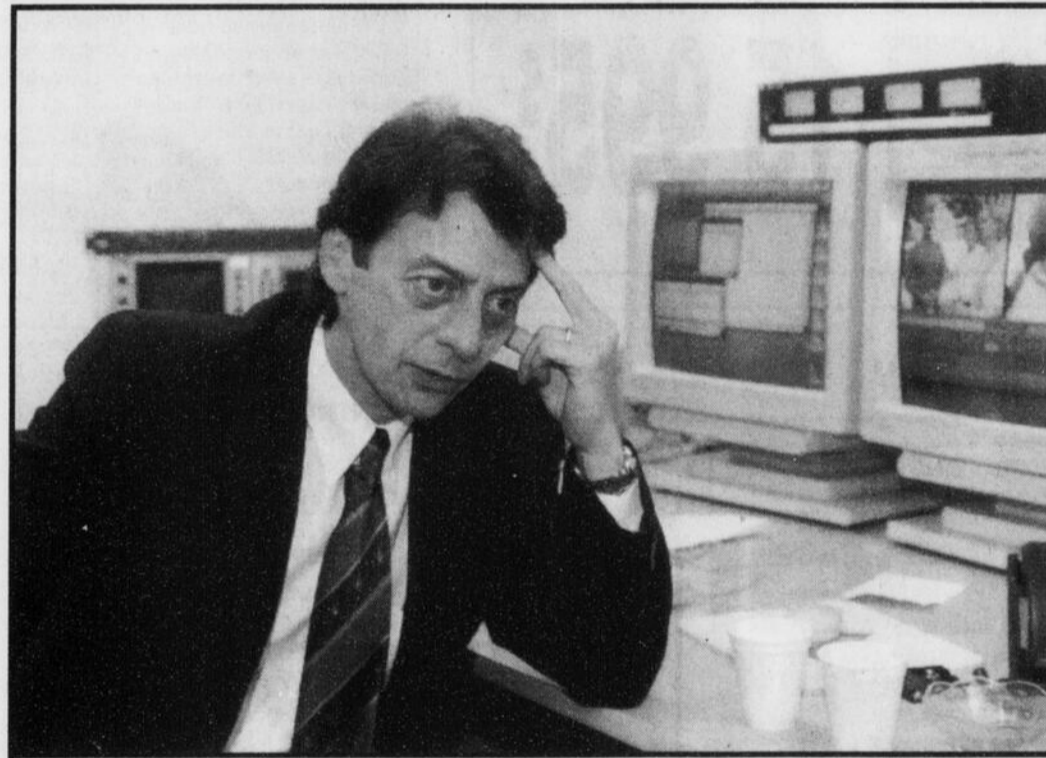
Pour que votre candidature soit considérée, vous devez être bilingue et posséder au moins 3 années d'expérience pertinente.

Vous avez une belle personnalité et une présentation toujours soignée. Du leadership, le sens de la vente et le souci de la qualité du service à la clientèle sont également requis.

Si ce défi vous intéresse, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, avant le 20 septembre 1996, à l'attention de Michéle Veronneau, directrice, ADIA QUÉBEC, Place des Congrès, 2665, rue King Ouest, bureau 200, Sherbrooke (Québec) J1L 2G5 ou par télécopieur au (819) 562-9266.

ADIA
LES SPÉCIALISTES DE L'EMPLOI

22658



Jean-Luc Mongrain, uniquement sur les ondes de CHLT 630

À suivre dès 8 h 20

QUESTION DE SAVOIR

L'Estrie écoute le AM

CHLT 630 RADIO MÉDIA

22970

Pierre Morency dénonce et démissionne

Denis DUFRESNE

Sherbrooke

À peine une semaine après l'appui du Protecteur des citoyens au Comité des sinistrés du Saguenay, leur porte-parole Pierre Morency démissionne de l'Assemblée permanente de l'en-

vironnement du Québec - un organisme-conseil auprès du ministre de l'Environnement - et de la présidence du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec.

«On a fait un beau show médiatique, mais maintenant on est en train de faire un «cover-up» (sic) en remettant le fardeau de la preuve aux si-

nistrés... c'est inacceptable qu'on mette dos-à-dos les intérêts des sinistrés et ceux de l'économie régionale», lance M. Morency.

«C'est le gouvernement, qui en refusant une enquête publique, a créé lui-même cette situation-là», ajoute le militant écologiste, qui, depuis la crue du 20 juillet dernier, s'était impliqué à fond dans la cause des sinistrés du Saguenay et a réclamé en vain - jusqu'ici - une enquête publique sur la gestion des barrages, estime que les intérêts des sinistrés passent au second plan.

Dans la lettre de démission qu'il a fait parvenir hier au ministre de l'Environnement, David Cliche, M. Morency fait valoir que «jamais une demande n'a été aussi légitime que celle des sinistrés du Saguenay: le droit à une enquête publique».

«Je refuse, poursuit-il, l'argument voulant que cette mesure aurait entraîné des délais inacceptables pour la reconstruction. (...) Malgré des appuis de tous les milieux environnementaux et d'un avis sans précédent du Protecteur du citoyen légitimant la requête des sinistrés, votre gouvernement s'est montré intraitable quant à la demande

des sinistrés du Saguenay».

Des pressions

«Je déplore que des individus aient fait des interventions auprès des groupes que je représente pour tenter de miner ma crédibilité et pour demander que je me retire du dossier, allant même jusqu'à prétexter que je mettais en péril la crédibilité et le financement de nos organismes», ajoute M. Morency.

En entrevue, celui-ci soutient qu'en raison de sa volonté d'obtenir justice et que la lumière soit faite sur la gestion des barrages privés et public, le Comité des sinistrés est pris à partie.

L'intention du comité de demander une injonction contre la compagnie Stone Consolidated, division de Port-Alfred, pour l'arrêt des travaux d'aménagement du Lac Ha!Ha! a d'ailleurs été dénoncée vivement dimanche par des citoyens de La Baie, le Conseil central de la CSN, des représentants des scieries, la Chambre de commerce et le député péquiste Gérard-Raymond Morin.

«Les premiers touchés sont ceux qui vont être les plus perdants! Depuis quand l'intérêt économique prime-t-il sur les droits des sinistrés?, demande à ce propos M. Morency.

«L'establishment écrase les sinistrés et je ne peux accepter cela, alors je ne vois pas d'autre avenue que de me retirer! C'est sûr qu'on va essayer d'attaquer ma crédibilité, mais je suis un bénévole et j'ai une longue feuille de route», poursuit-il.

Et malgré son geste, Pierre Morency entend continuer à intervenir publiquement.

«Je n'ai pas besoin de drapeau, affirme-t-il, j'espère que mon geste va susciter une réflexion de fond dans le réseau, mais je me réserve des coudées franches pour intervenir où je veux et quand je veux!»



Pierre Morency

NOUS AVONS BESOIN DE PLACE POUR LES 1997!

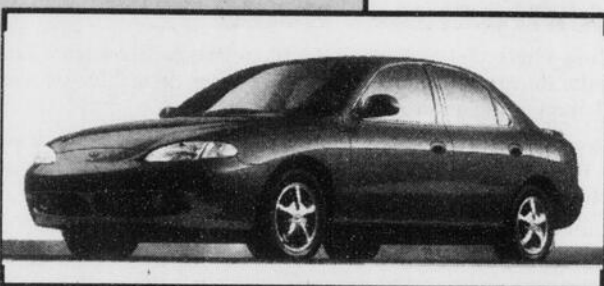
OUVREZ GRAND LES YEUX!

HYUNDAI
On évolue à votre avantage

LIQUIDATION DES MODÈLES 1996



ACCENT
3 PORTES
9 995\$
t.t.p. en sus



ELANTRA
4 PORTES
12 995\$
t.t.p. en sus



SONATA
15 995\$
t.t.p. en sus

PRIX D'EXCELLENCE
DU PRÉSIDENT

Pour 1994-1995, Hyundai Coaticook est le meilleur concessionnaire en Estrie pour la satisfaction à la clientèle.

GARANTIE DE 5 ANS/100 000 KM

La garantie Hyundai est l'une des meilleures de l'industrie, comportant entre autres une garantie globale limitée de 3 ans/60 000 km et une garantie des éléments principaux de 5 ans/100 000.

GARANTIE PROLONGÉE DISPONIBLE 6 ans/1 000 000 km

LOCATION VANTAGE

HYUNDAI

Coaticook

ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 HEURES

Incluant:
• Livraison d'essence
• Changement de roue en cas de crevaillon
• Déverrouillage
• Remorquage

527, RUE CHILD, COATICOOK

Tél.: (819) 849-9841 1 800 361-9841

AU PALAIS DE JUSTICE

La condamnation demeurera la même

La Cour d'appel du Québec a rejeté une requête de la poursuite qui tentait d'obtenir un alourdissement d'une condamnation à 90 jours discontinus de détention et à une amende de 4000 \$ imposée à Alyre Grondin, 28 ans.

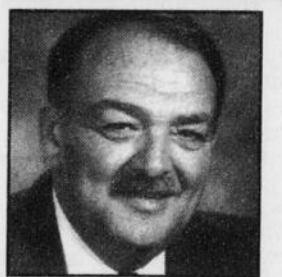
Cet individu a été trouvé coupable de la culture de 576 plants de marijuana et de la possession d'une demi-livre de mari lors d'une perquisition remontant au 10 août 94, à Weedon.

La couronne avait demandé la permission d'en appeler de cette sentence qu'elle aurait espérée plus sévère notamment à cause du facteur de l'exemplarité.

Le défenseur Michel Dussault a soumis que la peine imposée est suffisante pour son client n'ayant pas d'antécédents en semblable matière, avec des responsabilités familiales et un emploi.

Le juge André Biron de la Cour d'appel n'a donc pas retenu la requête de la poursuite dans cette affaire.

INVITATION



M. Michel Gagnon

M. Michel Gagnon invite tous ses clients et amis à venir le rencontrer chez N.V. Cloutier.

Il lui fera plaisir de vous servir et de vous faire profiter de sa vaste expérience dans le domaine de l'automobile.

Au plaisir de vous revoir!



75 ans d'expérience
2550, rue King Ouest, Sherbrooke
346-3911



Il n'y a rien de mieux!

Avec plus de 70 ans d'excellence en innovation et ingénierie allemande, ce n'est pas surprenant que la scie à chaîne STIHL soit la mieux vendue dans le monde.

Maintenant, la qualité STIHL est encore plus abordable avec des rabais allant jusqu'à 80 \$* sur les scies à chaîne STIHL 025, 026 et 039.

De plus, pour un temps limité,

vous recevrez gratuitement une trousse Wood-Pro™ d'une valeur de 75 \$ à l'achat de certains modèles de scies à chaîne STIHL.

Essayez-la avant de l'acheter chez votre détaillant de service complet STIHL. Satisfaction garantie ou argent remis!

*Jusqu'au 30 novembre 1996 ou jusqu'à épuisement des inventaires chez les détaillants STIHL participants.

STIHL
Numéro un dans le monde

Pour tous les détails et une démonstration GRATUITE, venez nous voir dès aujourd'hui!

CENTRE DE MÉCANIQUE POISSON INC.
643, rue Trépanier, St-Elie-d'Orford, Québec J0B 2S0
(819) 562-1822

ÉQUIPEMENT B. MORIN INC.
301, rue Queen, Lennoxville, Québec J1M 1K8
(819) 569-9611

LOCATION FLEURIMONT INC.
1500, rue Conseil, Fleurimont, Québec J1G 1N4
(819) 564-1500

SCIES À CHAÎNE CLAUDE CARRIER INC.
45, rue Craig Sud, Cookshire, Québec J0B 1M0
(819) 875-3847

ÉQUIPEMENTS FORESTIERS ET SPORTIFS COATICOOK INC.
960, rue Child, Coaticook, Québec J1A 2S6
(819) 849-3738

QUE DIRIEZ-VOUS D'UN COUP DE MAIN ?

Qui ne s'est jamais dit : « Ah ! Si je pouvais économiser aussi vite que je dépense » ? Surtout quand on se démène pour accumuler la mise de fonds pour sa première maison. Grâce à la Banque de Montréal, vous pourriez désormais économiser sans arrêter de dépenser.

La solution : notre programme Accès première maison^{MD}, exclusif

à la Banque de Montréal. C'est gratuit ! Il suffit de détenir une carte MasterCard^{MD} de la Banque de Montréal et d'adhérer au programme

Accès première maison. Ainsi, 5 % du montant de chaque achat effectué avec cette carte¹ est accumulé sous forme d'Accès-dollars^{MD} !

Locataire à vie ? Peut-être pas avec un coup de main de notre part.

1. Jusqu'à 500 \$ par année, par compte d'une carte MasterCard sans frais et jusqu'à 1 000 \$ par année par compte d'une carte MasterCard en or. Vous pouvez ajouter à votre mise de fonds pour une première maison jusqu'à 2 1/2 % du montant de votre prêt hypothécaire sous forme d'Accès-dollars (maximum de 2 500 \$). Le prêt hypothécaire doit être contracté à la Banque de Montréal. Le terme du prêt peut varier mais les bénéficiaires du programme doivent s'engager à conserver leur hypothèque à la Banque de Montréal pendant au moins cinq ans. MD Marque déposée de la Banque de Montréal. MD* La Banque de Montréal est un usager sous licence de la marque déposée et du symbole propriété de MasterCard International Incorporated.

Banque de Montréal

LOCATAIRE À VIE ?